

CONSEIL GENERAL DE TARTEGNIN

Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023

Ordre du jour :

- 1. Appel**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023**
- 3. Assermentations éventuelles**
- 4. Préavis municipal N°08/2023- Budget 2024**
 - 4.1 Rapport de la commission de gestion et finances**
- 5. Communications des délégués aux Conseils intercommunaux**
- 6. Communication de la Municipalité**
- 7. Divers et propositions individuelles**

- 1. Appel**

Présents 23
Excusés 12
Absents 2

- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 20 septembre 2023**

Le Président corrige une faute de frappe au point 9 alinéa 4 ; si l'utilisation du stand devait s'arrêter non pas s'arrêté. M. Daniel Emery précise qu'il n'y avait rien à communiquer pour enjeu du fait que la séance avait lieu le 27 septembre.
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions avec les corrections demandées.
- 3. Assermentations éventuelles**

Il n'y a aucune demande d'assermentation.
- 4. Préavis municipal N°08/2023 – Budget 2024**

Mme Heidi Herzog lit les conclusions du préavis.

4.1 M. Jean-François Déruaz lit le rapport de la commission de gestion et finances.

Le Président passe la parole à M. Jean-Daniel Quiblier boursier communal.

M. Jean-Daniel Quiblier signale qu'en préparant ce matin les documents à remettre à la Préfecture, il a découvert qu'une erreur avait été commise dans les imputations internes du budget. Ces imputations internes, procédé qui permet de ventiler dans les différents chapitres des charges ou revenus comptabilisés dans un compte général, doivent obligatoirement être égales. Or, en corrigeant le montant des charges lors de l'établissement du budget du poste 451.390.00 à 2770.00 Frs, il a omis de corriger le montant des produits en contrepartie dans le poste 130.490.00 resté à 2300.00 Frs ce qui fait que les montants des imputations internes ne s'équilibrent pas et que le déficit aurait dû être diminué de la différence, soit 470.00 Frs. Contactée Mme le Préfet lui a signalé que, vu le faible montant et le fait que cela sera corrigé dans les comptes 2024, il n'était pas nécessaire de faire un amendement et que le seul fait que ce soit protocolé lui suffisait.

M. le Syndic Stéphane Jayet remercie M. Jean-Daniel Quiblier pour sa transparence et son professionnalisme.

Le Président ouvre la discussion et va passer en revue chaque point du budget.

M. Daniel Emery demande si le taux d'activité pour la secrétaire est de 40% ou de 50%.

Mme Heidi Herzog indique que la secrétaire va passer de 30% à 40%.

M. Daniel Emery demande quel est le changement au sujet de la participation autres communes, au point 140.352.01.

Mme Heidi Herzog répond que c'est le centre funéraire pour une somme de 1'000.00 Frs pour l'année 2024.

M. Jean-Daniel Quiblier donne une précision, ce poste est le même que chaque année sauf qu'il y a des augmentations au centre funéraire et une augmentation importante avec le Green bus et le Taxi-bus, c'est ce qui justifie les montants.

M. Daniel Emery demande au point 140.316.00 location de matériel, pourquoi le défibrillateur est en location.

M. Cédric Gremaud répond qu'effectivement il est en location sur 4 ans avec un contrat reconductible. La Municipalité a choisi ce modèle car il est connecté et permet d'appeler le 144 en appuyant sur un bouton.

M. Stéphane Berthet demande au point 440.314.01 remplacement des arbres à la place du terroir, on doit y voir une ébauche suite au postulat sur les platanes.

M. Stéphane Jayet syndic répond qu'effectivement il va y avoir des platanes et qu'on en parlera tout à l'heure dans les communications de la Municipalité.

M. Daniel Emery précise au point 600.352.01 participation à la police autres communes, que la terminologie n'est pas correcte : il s'agit d'un contrat de prestation avec la commune de Rolle.

M. Georges Sintes note que les amendes ont rapporté 1'100.00 Frs en 2022 et 100.00 frs en 2023, mais qu'il y a zéro en 2024.

M. Stéphane Jayet précise, qu'on ne provisionne ni les décès ni les amendes, car c'est une question d'éthique.

Le Président passe au vote.

Le Préavis 08/2023 – Budget 2024 est accepté à l'unanimité

5. Communication des délégués aux Conseil intercommunaux

Région Nyon : Mme Danielle Colomb Résume la séance du 5 octobre 2023.

Le CODIR informe que Région Nyon attribue des soutiens ponctuels à la transition écologique pouvant aller jusqu'à 5'000 frs aux communes, aux associations ou aux particuliers. Un formulaire de demande est accessible sur le site Région Nyon.

Un accompagnement technique et financier de 50'000.00 frs par an sera attribué aux communes qui présenteront un projet visant à protéger la biodiversité.

L'avenir de Télé Dôle dont la région de Nyon possède 92% des actions est incertain. La région a cautionné le projet à hauteur de 3'740'150 frs et consenti une avance de 890'000 frs, le chantier affiche des dépassements incessants et de gros retard.

Pour l'avenir de Télé Dôle 3 scénarii sont possibles :

- 1) La Sogestar reprend les actifs de Télé Dôle
- 2) La région de Nyon injecte encore 2'600'000 frs
- 3) On décide la cessation d'activité ce qui entrainerait la faillite de Télé Dôle et une perte sèche pour la région de 4'630'150 frs.

Les Zones d'activités appelées SRGZA sont prévues à La Rippe, Grens, Gland, Vich et Rolle, ces zones devront être adoptées par toutes les communes. Elles offriront 5000 postes de travail surtout dans le secteur secondaire.

Passons aux divers préavis soumis au vote du conseil :

1. Le conseil a voté un crédit de 578'996 frs pour la requalification de la route suisse traversée de Rolle.
2. Un crédit de 113'763 frs a été consenti pour la troisième phase du réseau agroécologique ECO Terre Sainte.
3. Un crédit de 127'410 frs pour le développement du registre régional des entreprises à été refusé par les communes et par les délégués. Ils ont estimé que c'est aux communes avec l'aide du canton de tenir un tel registre.
4. Un crédit de 64'559 a été alloué pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes et des bus.
5. Le budget 2024 affiche un excédent de recettes de 7'840 frs il est accepté par les délégués. En 2024, la cotisation annuelle par habitant de Tartegnin sera à 25 frs.
6. Le conseil a accepté de soutenir Vision du Réel à raison de 50'000 frs par an et ceci jusqu'en 2027. Nyon alloue 460'000 frs et le canton 340'000 frs.
7. Le conseil a octroyé un crédit de 360'000 frs sur 3 ans, pour des mesures de promotion de la mobilité soit 120'000 frs par an. Tartegnin s'est abstenu car nous estimons que c'est trop cher.
8. Le site de Colovray va se doter d'un complexe multisports, Région Nyon va y investir 1'500'000 frs. Le CODIR affirme qu'ils n'injecteront pas un centime de plus. Ce complexe construit en bois de la région, récoltera l'eau de pluie et tirera le maximum de son énergie de la toiture photovoltaïque.

M. Claude Farine et Mme Nathalie Vez Raymond ont déposé une interpellation contre la troisième voie sur l'autoroute A1 entre Nyon et Genève. Ces 2 interpellations ont été balayées par le CODIR qui affirme que son rôle est de piloter des projets émanant de la majorité de ses membres, or ce projet divise les municipalités. Il mettra tout en œuvre pour favoriser le report modal et améliorer l'offre des transports publics.

ENJEU : M. Daniel Emery nous informe que lors de la séance du 27 septembre les préavis 07- 023 à 12-2023 ont été acceptés. Lors de la séance du 29 novembre le préavis 13-2023 : Le préavis 13-2023 : budget 2024 est stable avec de nouvelles places d'accueil, il a été accepté.

Le préavis 14-2023 : demande de crédit pour l'aménagement d'une salle de conférence au collège du Martinet à Rolle est lui aussi accepté.

AIER : M. Nicolas Jaccoud est absent.

ORPC : Mme Isabelle Maréchal n'a pas de communication.

6. Communications de la Municipalité.

M. Stéphane Jayet syndic remercie les délégués aux différents conseils communaux qui donnent de leur temps pour y participer, remerciements à Mme Danielle Colomb pour son rapport ainsi qu'à M. Daniel Emery. M. Stéphane Jayet remercie pour notre participation, abnégation, résilience et présence durant le Mondial de la Fondue qui est une très belle édition grâce au comité et aux vigneronns et aussi à la commune.

M. Pierre-Alain Blanchard municipal annonce que le remplacement des arbustes à la Place du Terroir va se faire, deux platanes vont être plantés mardi 19 décembre soir et un apéro sera servi.

Concernant l'entretien de ces platanes durant trois ans il n'y a rien à faire, par la suite ils seront taillés en tête de chat.

M. Hervé Barraud demande la parole, il espère que ce soit des professionnels qui vont les entretenir.

M. Pierre-Alain Blanchard précise que c'est bien des professionnels qui entretiendront ces arbres.

M. Stéphane Berthet remercie la commune pour ce postulat favorable.

M. Stéphane Berthet note que dans le rapport de Mme Danielle Colomb Nyon Région avait des sous à donner pour la biodiversité : est-ce-que la commune a fait une demande pour des perchoirs à oiseaux futurs ?

M. Stéphane Jayet répond qu'il n'a pas de réponse concrète à donner.

Mme Danielle Colomb demande quelle hauteur auront ces platanes.

M. Pierre-Alain Blanchard indique qu'ils auront 3,5 mètres.

M. Georges Sintès trouve qu'il y a des années que l'on parle de ces platanes et que l'on voit des communes qui ont des problèmes sérieux de gouvernance alors que, si le Conseil passe des heures sur des platanes, c'est que nous avons une magnifique commune.

M. Cédric Gremaud rapporte que concernant le postulat de M. Thomas Croisier sur la pose d'un défibrillateur, la Commune est partie sur une location et que l'endroit de la pose est défini, provisoirement à l'entrée du bâtiment de Commune sous les boîtes aux lettres, par la suite il sera installé dans le patio de l'entrée. M. Cédric Gremaud pense faire une soirée découverte de manipulation de cet engin ou la population sera invitée à y participer. Pour les travaux de l'auberge le changement des portes palières est terminé, et le recrutement du futur aubergiste est en cours, le nom de l'auberge n'est pas encore trouvé.

Mme Sylvie Bois Mery communique le changement d'horaire des trains en janvier 2025, qui a une incidence sur les horaires des écoles. Il n'y a pas le choix, on doit se caler sur ces horaires qui changent mi-décembre 2024. En août 2024 ce sera comme actuellement et dès décembre il y aura un décalage de 15 minutes.

Mme Heidi Herzog informe que lors du déménagement de l'administration, la Municipalité a trouvé une bibliothèque de vieux livres ou documents dont nous pouvons disposer.

M. Stéphane Jayet remercie au nom de la Municipalité en cette fin d'année le bureau, les membres du conseil pour leurs interventions respectives

7. Divers et propositions individuelles

Mme Isabelle Maréchal est en possession des carnets de la société de laiterie de Tartegnin de 1800 à début 1900, elle les met volontiers à disposition mais désire les garder dans la famille.

M. Stéphane Jayet répond qu'on prend volontiers le patrimoine en don ou en prêt. Le patrimoine communal est important et doit être gardé.

Mme Isabelle Maréchal sur le défibrillateur signale que les samaritains donne des cours tout public avec formation continue.

M. Stéphane Jayet précise que M. Cédric Gremaud est très orienté sur ce sujet, et propose qu'elle prenne contact avec lui.

M. Stéphane Berthet donne les chiffres récoltés lors du Téléthon qui s'est modernisé avec la possibilité de donner par Twint : dans le casque il y avait 1'157.45 frs.

M. Stéphane Jayet remercie les anciens pompiers qui tenaient le stand du téléthon.

M. Daniel Emery demande la réparation d'un lampadaire sur la route des Pressoirs.

M. Daniel Emery demande des nouvelles du PACom.

M. Cédric Gremaud rapporte que pour l'instant on est dans l'attente du retour depuis le canton.

M. Pierre-Alain Blanchard précise qu'après le conseil il y aura un apéro suivi de la fondue.

M. Daniel Emery note que concernant le terrain en friche selon le règlement communal à l'article 5, la Municipalité a le devoir de faire faucher le terrain et d'envoyer la facture au propriétaire.

M. Stéphane Jayet précise que le canton est arrivé un peu tard dans la gestion du dossier et ils ont confirmé qu'ils allaient faire le nécessaire en 2024.

M. Daniel Emery rapporte au sujet du projet grande Vigne, qu'à Roche un projet a été refusé et le tribunal a donné comme réponse que le projet limiterait drastiquement la marge de manœuvre de la commune pour aboutir à une révision de sa planification.

M. Claude-Alain Piguet annonce les prochaines séances du Conseil de Tartegnin

Jeudi 14 mars 2024

Jeudi 27 juin 2024

Mercredi 11 septembre 2024

Jeudi 5 décembre 2024

Et il remercie l'assistance et souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Séance levée à 20h05.

Claude-Alain Piguet
Président



Mary Christine Fluri
Secrétaire

